



Limite communale	Trame Verte et Bleue
Limite de zonage	Zone humide avérée
Secteur avec Orientation d'Aménagement et de Programmation	Changement de destination
Secteur à plan masse	Bande A des secteurs UxA
Périmètre d'attribution de projet global (seul Dm <sup>3</sup> )	Patrimoine bâti identifié au titre du L-151-19 du Code de l'Urbanisme :
Emplacement réservé	Édifice bâti singulier ou
Servitude de localisation d'équipement public	Éléments de petit patrimoine local (mare, lavoir, ouvrage hydraulique)
Secteur de mixité	Ensemble bâti séquentiel (fort bâti)
Linière commerciale	Ensemble bâti singulier ou
Implantation obligatoire	Ensemble bâti séquentiel (lotiue)
Recul ou retrait graphique	Composantes végétales identifiées au titre des L-151-19, L-151-23 et L-151-4 du Code de l'Urbanisme :
Recul long des principales voies de circulation en milieu aggloméré	Arbre remarquable
Application de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme	Haie, ripisylve et alignement d'arbres
Secteur d'habitat L111-6 du Code de l'Urbanisme	Espace boisé classé
Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques	Espace paysager à préserver
Zone de compensation écologique	Jardin patrimonial
Secteur soumis au risque d'effondrement	Présence arborée reconnue
Secteur soumis au risque d'effondrement - Aléa moyen	Cœur d'îlot
Secteur ponctuel soumis au risque d'effondrement	Hydrographie
Zone non aedificandi	